



# Assemblée générale

Distr. générale  
9 août 2010  
Français  
Original : anglais/français

---

## Soixante-cinquième session

Points 14 et 15 de l'ordre du jour provisoire\*

### Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations

#### Culture de paix

## Dialogue entre les cultures, les religions et les civilisations

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport dresse un aperçu général des activités menées par les principales institutions des Nations Unies œuvrant dans le domaine du dialogue entre les civilisations, les cultures et les religions. Soumis conformément aux résolutions 60/4 et 64/81 de l'Assemblée générale, il couvre un large éventail de sujets, dont l'Année internationale du rapprochement des cultures, le troisième Forum de l'Alliance des civilisations, l'approche de ces questions fondée sur les droits et la promotion des objectifs des Nations Unies par la vulgarisation et la collaboration avec des organisations à vocation religieuse, ainsi que la communication, la sensibilisation et les activités éducatives dans ce domaine. Ce rapport est à lire en parallèle avec le rapport annuel d'activité du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde (2001-2010).



---

## Table des matières

|                                                                                                                                            | <i>Page</i> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| I. Introduction . . . . .                                                                                                                  | 3           |
| II. 2010, Année internationale du rapprochement des cultures . . . . .                                                                     | 4           |
| III. L'Alliance des civilisations et son troisième Forum . . . . .                                                                         | 6           |
| IV. La promotion du dialogue interculturel par l'éducation et la communication . . . . .                                                   | 9           |
| V. La promotion du dialogue entre les religions par la vulgarisation et la collaboration avec des organisations confessionnelles . . . . . | 12          |
| VI. Une approche basée sur les droits du dialogue entre les cultures, les civilisations et les religions . . . . .                         | 18          |
| VII. Conclusion . . . . .                                                                                                                  | 21          |

## I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis conformément aux résolutions 60/4, intitulée « Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations », et 64/81, intitulée « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix », de l'Assemblée générale.

2. Dans la résolution 60/4, l'Assemblée générale invitait le système des Nations Unies à continuer d'encourager et de faciliter le dialogue entre les civilisations et à définir les moyens de le promouvoir, et priait le Secrétaire général de réfléchir aux moyens de renforcer l'application des mécanismes du Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations, adopté par l'Assemblée dans la résolution 56/6, et de lui en rendre compte à sa soixante-cinquième session.

3. Dans sa résolution 64/81, la dernière en date des résolutions qu'elle a adoptées chaque année, depuis sa cinquante-neuvième session, sur le thème du dialogue interreligieux et interculturel, l'Assemblée invitait entre autres le Secrétariat à organiser une manifestation spéciale pour marquer le lancement de la célébration de l'Année internationale du rapprochement des cultures, et de lui rendre compte de la mise en œuvre de la résolution à sa soixante-cinquième session.

4. Les questions liées au dialogue entre les cultures, les civilisations et les religions sont étroitement rattachées et souvent traitées dans la pratique sans distinction claire entre les trois. De plus, depuis sa création en 2005, l'Alliance des civilisations a été le principal vecteur de renforcement du dialogue entre les civilisations, conformément à la résolution 60/4 de l'Assemblée générale, et ses travaux ont régulièrement fait l'objet de comptes rendus du Secrétaire général dans ses rapports sur le dialogue interculturel et interreligieux. Reconnaisant cette interconnexion et dans le contexte des efforts continus de rationalisation de la documentation de l'Assemblée, le présent rapport met en lumière les principales activités entreprises par les agences, fonds et programmes concernés des Nations Unies pour mettre en œuvre la résolution 60/4 et la résolution 64/81.

5. Au sein du système des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) reste la principale institution traitant à grande échelle des questions liées à la culture. Plus récemment, l'Alliance des civilisations a organisé des manifestations de grande envergure sur ces questions, les inscrivant en tête de l'ordre du jour politique. Les contributions de ces entités des Nations Unies sont de ce fait d'une importance particulière pour le présent rapport et sont détaillées dans les deux premières sections, consacrées à l'Année internationale du rapprochement des cultures, célébrée en 2010 et menée par l'UNESCO, et au troisième Forum de l'Alliance des civilisations, qui s'est tenu à Rio de Janeiro, au Brésil, en mai 2010.

6. Par ailleurs, d'autres agences, fonds, programmes et secrétariats des Nations Unies ont continué de jouer un rôle actif et ont même diversifié leurs activités et renforcé les actions de vulgarisation dans ce domaine. C'est pourquoi le présent rapport repose largement sur les précieuses contributions du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNICEF), du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), du Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies (HCDH) ainsi que du Département de l'information et du Département

des affaires économiques et sociales. Les contributions de l'ensemble du système sont présentées dans les trois sections subséquentes du rapport, en fonction de l'axe principal des activités menées. Le Département des affaires économiques et sociales a continué de jouer le rôle de coordinateur au sein du système des Nations Unies dans la préparation du présent document, conformément au paragraphe 12 de la résolution 64/81.

## **II. 2010, Année internationale du rapprochement des cultures**

7. Faisant suite à la résolution 34C/46 adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en 2007, l'Assemblée a proclamé l'année 2010 « Année internationale du rapprochement des cultures ». L'objectif principal est de démontrer que la diversité constitue un enrichissement pour l'humanité et une source de créativité et d'innovation.

### **Rôle prédominant de l'UNESCO pour l'Année internationale**

8. L'Assemblée a désigné l'UNESCO chef de file pour l'Année Internationale, lancée au siège de l'UNESCO le 18 février 2010. À cette occasion, le Directeur Général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a réuni un Panel de haut niveau sur la paix et le dialogue entre les cultures, composé de personnalités éminentes des sphères politique, intellectuelle et religieuse du monde entier.

9. À cet égard, la production et la large diffusion de matériel d'information ainsi que l'organisation et la participation à plusieurs conférences internationales et régionales ont permis de poursuivre le travail de sensibilisation inhérent à cet objectif. Plus de 700 activités sont prévues à ce jour dans le cadre de cette Année internationale. La diversité des projets présentés, entre autres, dans les domaines des arts, de l'éducation et de la jeunesse témoigne des différentes modalités à travers lesquelles peuvent prendre forme le dialogue et le rapprochement entre les cultures.

10. Il convient de souligner l'importance accordée aux médias mais aussi aux manifestations culturelles publiques telles que les festivals, concerts et expositions, qui permettent d'impliquer de manière élargie les différentes catégories de la population, en particulier la jeunesse, cible privilégiée de l'Année internationale. Le calendrier d'activités contient à cette date 63 activités mises en œuvre ou organisées par l'UNESCO sur un total de 124 activités prévues dans le cadre de l'Année.

11. En janvier 2010, l'UNESCO a lancé, en étroite collaboration avec le Social Design Network de Fellissimo, le concours d'affiches « La culture compte », qui a invité des graphistes du monde entier à exprimer leur interprétation et compréhension du « rapprochement des cultures ». Le concours a récolté 1 187 propositions venant de 82 pays des cinq régions du monde. Le gagnant, Diego Rossi (Brésil), a pu assister au Festival international de la diversité culturelle et voir ainsi son affiche exposée au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture en mai 2010 et très largement distribuée par l'UNESCO dans le monde.

12. Des 733 activités prévues par tous les acteurs (États Membres, agences des Nations Unies, organisations internationales gouvernementales, organisations non gouvernementales, secteur privé, instituts et chaires UNESCO), 300 ont eu lieu ou

sont en cours d'exécution. La liste de ces activités, mise à jour une fois par semaine, peut être consultée sur le site web de l'Année internationale ([www.unesco.org/en/rapprochement-of-cultures/](http://www.unesco.org/en/rapprochement-of-cultures/)). Il convient de souligner le regain d'intérêt de la part des États Membres pour l'Année, la majorité des activités communiquées à présent provenant de cette catégorie d'acteurs; à ce jour 59 États y participent. Les partenariats entre États Membres et la société civile sont également en augmentation, à travers l'appui des États Membres à des projets mis en œuvre par des associations ou fondations. Il convient de rappeler, dans le cadre de l'Année, le rôle de la société civile, qui a mis en œuvre 96 projets dans le monde entier.

### **Activités menées au Siège des Nations Unies**

13. Conformément à la résolution 64/81 par laquelle l'Assemblée générale invitait le Secrétaire général à organiser une manifestation spéciale pour célébrer l'Année internationale, une manifestation spéciale s'est déroulée le 21 avril 2010 au Siège des Nations Unies. Le Président de la soixante-quatrième session de l'Assemblée et le Secrétaire général ont fait des déclarations lors de cet événement, qui était organisé par le Département des affaires économiques et sociales et modéré par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales. Les participants ont pu entendre des voix différentes, reflétant chacune une dimension spécifique de l'action publique de promotion du rapprochement des cultures.

14. Lors de cette manifestation, le Vice Ministre de la culture de la République du Kazakhstan a présenté l'expérience unique de son pays dans la mise en place d'institutions politiques et administratives destinées à assurer le dialogue et la compréhension entre les diverses cultures qui composent le Kazakhstan. La Directrice exécutive du FNUAP a présenté les travaux entrepris par son organisation pour développer une approche du développement qui soit sensible à la culture (« le développement au travers d'une lentille culturelle »), grâce à laquelle les objectifs de développement des Nations Unies sont promus et le dialogue au sein et entre les cultures renforcé. Un Commissaire auprès de la Commission de témoignage et réconciliation du Canada pour les internats a présenté la vision des peuples autochtones du rapprochement des cultures et plaidé en faveur de la reconnaissance des cultures autochtones. Par ailleurs, les principales activités qui seront menées au cours de l'Année ont été présentées par la Directrice du Bureau de l'UNESCO à New York et par le Directeur de l'Alliance des civilisations des Nations Unies, appelant à la participation des États Membres aux activités planifiées au cours de l'Année.

15. L'Examen ministériel annuel 2010 du Conseil économique et social a fourni une autre occasion de traiter du rapprochement des cultures sous l'angle du thème de l'Examen, en l'occurrence « Égalité des sexes et autonomisation des femmes ». Dans le contexte des activités liées à l'Examen ministériel annuel et de l'Année internationale, un débat télévisé de 45 minutes sur « Autonomisation des femmes, coopération en matière de développement et culture » a été organisé par le Département des affaires économiques et sociales, le FNUAP, l'UNESCO et la Télévision des Nations Unies le 30 juin 2010. Le débat a vu les interventions de la Directrice générale de l'UNESCO, de la Directrice exécutive du FNUAP, du Professeur Kwame Anthony Appiah (de l'Université de Princeton) et de la Présidente et Directrice générale du Fonds mondial pour les femmes. Il a été modéré par M<sup>me</sup> Daljit Dhaliwal, journaliste de télévision.

16. Le débat portait sur la reconnaissance du fait que la culture, qui détermine les normes sociales, joue un rôle important dans la perception qu'ont les sociétés des rôles et place des femmes dans le développement, menant à des stéréotypes de genre qui affectent le rythme auquel les pays améliorent la condition féminine. Dans ce contexte, les participants ont reconnu que les agences internationales de développement ne pouvaient pas ignorer ou marginaliser la culture. Le débat a par ailleurs permis d'approfondir les liens entre ces différentes questions et de mettre en lumière comment la promotion des cultures et de leur rapprochement pouvait contribuer au but ultime de l'égalité des genres. Ce débat est disponible sur le site Web : [www.un.org/en/ecosoc/tvdebate](http://www.un.org/en/ecosoc/tvdebate).

#### **Autres activités du système des Nations Unies pour célébrer l'Année**

17. L'UNICEF a contribué à l'Année internationale tant au niveau national que mondial. À titre d'exemple, au Bangladesh, l'UNICEF a travaillé avec des femmes et des enfants autochtones dans la région montagneuse de Chittagong, au travers d'une approche communautaire des services de base intégrés, où les communautés religieuses sont des partenaires essentiels pour promouvoir la cohésion culturelle et sociale. Le bureau de l'UNICEF en Russie appuie des activités de promotion de la paix et de la tolérance dans la région du Caucase du Nord. Depuis 2005, l'UNICEF a soutenu le Sommet Junior 8 (J8), un forum de jeunesse lié à la réunion annuelle du Groupe des Huit (G-8). Ce forum a offert à des jeunes du monde entier l'opportunité d'exprimer et d'échanger leurs opinions. L'UNICEF a également contribué à renforcer la solidarité culturelle au niveau mondial grâce au Réseau d'éducation pour le développement dans les comités nationaux pour l'UNICEF, à l'Initiative « Connecting Classrooms », à l'initiative des Villes amies des enfants, aux matériels éducatifs Teach UNICEF et plus récemment, à la « Boîte à malice » sur le changement climatique.

18. Les Centres d'information des Nations Unies ont assuré la promotion des objectifs de l'Année grâce à un large éventail d'activités au niveau national, comme décrit dans la section V ci-après. Le Centre d'information des Nations Unies à Bogota a conçu une page Web spéciale pour promouvoir l'Année.

### **III. L'Alliance des civilisations et son troisième Forum**

19. L'Assemblée générale a exprimé son soutien sans faille au travail accompli par l'Alliance des civilisations dans la résolution 64/14. Sous la direction de Jorge Sampaio, l'ancien Président du Portugal, nommé par le Secrétaire général Haut représentant pour l'Alliance en 2007, l'Alliance des civilisations a continué de promouvoir un dialogue qui amène le changement sur le terrain. Dans le cadre du second Plan d'exécution, les actions de facilitation de ce dialogue incluent des stratégies nationales et régionales visant à l'atteinte des objectifs de l'Alliance, ainsi que des projets, notamment dans le domaine des médias, de la jeunesse, de l'éducation et des migrations, ouvrant de nouvelles voies de coopération pratique et rapprochant les points de divergence, établissant ainsi une confiance et un respect mutuel au sein et entre des sociétés de plus en plus diversifiées. Ces activités sont l'illustration concrète des efforts des Nations Unies pour mettre en œuvre le programme d'action du Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations.

20. Les partenariats effectifs avec les gouvernements et les organisations intergouvernementales sont au cœur de toutes ces actions. Le « Groupe des Amis de l'Alliance », dont l'effectif ne cesse de croître et qui rassemble à l'heure actuelle 122 gouvernements et organisations internationales, apporte le soutien politique nécessaire et un espace de consultation sur les enjeux et les priorités. Les forums annuels (Madrid, 2008; Istanbul, 2009; et Rio De Janeiro, 2010) servent de plateforme d'interaction entre gouvernements, organisations intergouvernementales et société civile.

21. Au cours de la période considérée, le travail de l'Alliance a consisté principalement à a) encourager le développement de stratégies nationales et régionales pour l'Alliance, b) consolider et étendre les projets de l'Alliance, comme le prévoit le second Plan d'exécution et c) conférer à l'Alliance une dimension mondiale au travers de la préparation du forum annuel, qui s'est tenu à Rio en mai 2010. Le premier de ces objectifs a été poursuivi par l'adoption, par près d'un tiers des membres de l'Alliance, soit 30 pays, de plans d'action nationaux pour le dialogue interculturel, celle d'une stratégie régionale pour l'Europe du Sud-Est, la préparation de l'adoption d'une stratégie régionale dans la région méditerranéenne et des réflexions préliminaires sur la faisabilité de stratégies pour l'Amérique latine et l'Asie centrale. Des informations plus précises sur l'ensemble de ces objectifs sont disponibles dans le rapport détaillé du Secrétaire général sur l'Alliance des civilisations des Nations Unies, soumis sous les mêmes points de l'ordre du jour.

22. Des progrès continuent d'être enregistrés, avec l'aide de partenaires, pour le deuxième objectif, celui de la consolidation et l'extension des projets de l'Alliance. L'Alliance des civilisations a dispensé des formations destinées à des journalistes au Pakistan, au Népal, en Indonésie, en Amérique du Nord, en Europe et dans le monde arabe en vue de renforcer leurs compétences journalistiques et rédactionnelles sur les questions politiques et sociales; élargi le mécanisme de recherche d'experts à 350 experts du monde entier; et aidé à la mise en place de réseaux de leaders émergents issus des communautés minoritaires grâce à des ateliers « médias ». Plusieurs réseaux universitaires présentant un intérêt pour l'Alliance ont été étendus, par exemple dans le domaine de l'éducation aux médias (33 partenaires), l'éducation en matière de religions et de croyances (18 partenaires), et le réseau de recherche de l'Alliance (16 institutions et réseaux universitaires, réunissant près de 200 institutions); et les travaux ont démarré en vue d'identifier les opportunités de recherche collaborative. La phase pilote du programme de bourses d'étude de l'Alliance des civilisations des Nations Unies pour des leaders émergents, développée en partenariat avec le British Council, la Ligue des États arabes, l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO), les autorités du Qatar et le German Marshal Fund of the United States, s'est achevée avec succès en mars 2010.

23. La seconde édition du Fonds de solidarité pour la Jeunesse a été lancée et menée à son terme avec succès. Le programme de concours du Fonds de solidarité pour la Jeunesse octroie des financements d'amorçage pouvant se monter à 30 000 dollars à des organisations de jeunesse qui font progresser le dialogue interculturel et interreligieux et mènent des projets pratiques. Au cours de l'édition 2010 du Fonds, 530 propositions ont été soumises au nom de 99 pays de tous les continents, et 18 projets ont été financés. L'Alliance et ses partenaires du secteur de la jeunesse ont été étroitement impliqués dans les consultations menées au sein du système des Nations Unies sur la planification d'actions pour l'Année internationale de la

jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle, lancée en août 2010. En liaison avec le Mouvement mondial de la jeunesse pour l'Alliance des civilisations, une stratégie de vulgarisation a été mise en œuvre et les préparatifs ont commencé pour la première Convention mondiale du Mouvement, qui doit se tenir à Bakou en octobre 2010. Des jeunes de 36 pays ont présenté 150 vidéos au premier Festival Plural+ de vidéos tournées par des jeunes, consacré aux migrations, à la diversité et à l'inclusion sociale et organisé par l'Alliance des civilisations des Nations Unies et l'Organisation internationale des migrations. Par ailleurs, le Programme Migration de l'Alliance a conçu et lancé la Communauté en ligne sur la migration et l'intégration, en mai 2010. Créée en partenariat avec l'OIM, la Communauté en ligne est une ressource qui met en exergue des modèles réussis d'intégration afin de lutter contre les stéréotypes et de promouvoir une plus large participation de l'ensemble des acteurs dans l'intégration.

24. L'atteinte du troisième objectif, celui de la mondialisation de l'Alliance des civilisations, a été facilitée par l'accueil du troisième Forum de l'Alliance par le gouvernement du Brésil, du 27 au 29 mai 2010, à Rio de Janeiro. Ce troisième Forum a permis de réunir un réseau puissant de plusieurs milliers de dirigeants politiques et d'entreprises, de maires, de militants de la société civile, de jeunes, de journalistes, de fondations, d'organisations internationales, et de chefs religieux. Hormis la tenue de plusieurs réunions plénières, sessions thématiques et ateliers, le forum a exploré des initiatives de pointe, recourant à l'imagination et à la créativité pour établir une coopération entre les cultures au travers d'un concours de « Foire aux idées ». Le concours a été remporté par neuf initiatives locales jugées dignes d'être étendues et répliquées. La prochaine étape du développement de la « Foire aux idées » sera l'instauration d'un mécanisme de soutien de ces initiatives tout au long de l'année et leur connexion à des opportunités de mise en réseau, de collecte de fonds, d'extension et de réplification.

25. Le Forum de Rio a également été marqué par la participation de 140 jeunes issus de plus de 60 pays et plusieurs réalisations et annonces significatives. Parmi celles-ci, l'inauguration des deux premiers Dialogue Cafés à Lisbonne et Rio de Janeiro; la négociation, la conclusion ou le renouvellement d'accords avec des organes internationaux, y compris l'UNESCO, le Centre de recherches sur l'histoire, l'art et la culture islamiques, l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), l'Organisation mondiale du travail, l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO), l'Organisation de coopération économique de la mer Noire; la deuxième phase du programme de bourse d'étude (qui doit démarrer en novembre 2010); le lancement de la Communauté en ligne sur la migration et l'intégration, en partenariat avec l'OIM; et le lancement de la troisième édition du Fonds de solidarité pour la Jeunesse. Le Forum a par ailleurs conforté l'Alliance en tant que première plate-forme mondiale, ancrée au système des Nations Unies, traitant de la bonne gouvernance de la diversité culturelle.

26. Le Forum de Rio a également été l'occasion d'élargir la coopération entre l'UNESCO et l'Alliance, grâce au renouvellement de l'accord de coopération entre les deux entités. Cet accord prévoit la mise en œuvre de projets pour i) développer un contenu éducatif, culturel et scientifique en vue de renforcer le dialogue, ii) intensifier les échanges culturels entre les jeunes iii) mettre en lumière le rôle des médias dans ce domaine et iv) consolider le *Vademecum interculturel*, un outil de sensibilisation audiovisuel servant à lutter contre les représentations collectives erronées et à favoriser une meilleure compréhension entre le monde arabo-musulman et les autres régions. L'ambition de cet outil de sensibilisation est de faire la chronique des



empreintes indélébiles laissées par la civilisation arabo-musulmane et de montrer son interaction permanente avec les sciences, les arts, la philosophie, la littérature, et d'autres disciplines.

27. Les prochains Forums de l'Alliance se dérouleront au Qatar en 2011 et en Autriche en 2012.

#### **IV. Promotion du dialogue interculturel par l'éducation et la communication**

28. En complément de l'Année internationale du rapprochement des cultures et de l'Alliance des civilisations, le système des Nations Unies a continué d'entreprendre un large éventail d'activités éducatives et de communication visant à promouvoir le dialogue entre les cultures et les civilisations. Cette section présente, de manière non exhaustive, les principales activités menées par les grands acteurs des Nations Unies dans ce domaine.

##### **Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture**

29. L'UNESCO s'emploie depuis longtemps à lutter contre l'ignorance et les préjugés et à corriger les représentations collectives erronées à propos des relations entre les cultures, afin de construire une confiance mutuelle propice à une paix durable au sein et entre les sociétés. Reposant sur l'expérience de l'organisation en matière de promotion de la compréhension mutuelle et de la paix, les objectifs définis pour le biennium 2010-2011 sont i) de renforcer les conditions, les capacités et les modalités de dialogue interculturel et ii) d'intégrer les principes de diversité culturelle et de dialogue interculturel dans les politiques nationales. Le but est de sensibiliser davantage à l'intérêt de la diversité culturelle et à la nécessité d'encourager le dialogue interculturel, qui inclut également le dialogue interreligieux. L'élément central de ces actions est l'impératif de respecter le droit à la liberté d'expression et à la non-discrimination, tel qu'énoncé dans les principaux instruments des droits de l'homme, ainsi que le droit à la liberté d'opinion et de conscience, qui implique le respect des croyances sacrées, des valeurs et des symboles religieux et culturels.

30. Dans la poursuite de cet objectif, l'UNESCO agit seule ou en partenariat avec l'Union africaine, le Conseil de l'Europe, l'ALECSO, l'ISESCO, l'OCI, l'Alliance des civilisations, la Réunion Asie-Europe, l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, la Fondation Euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures, les Cités et Gouvernements Locaux Unis, les chaires UNESCO et des organisations non gouvernementales.

31. Dans ce contexte, plusieurs nouvelles activités ont été entreprises. À titre d'exemple, le Programme intitulé « Rabindranath Tagore, Pablo Neruda et Aimé Césaire pour un universel réconcilié » vise à s'inspirer du message de ces trois auteurs renommés pour lancer une réflexion au plus haut niveau sur l'imbrication de l'universel et du particulier quand il s'agit d'appréhender les processus complexes de la modernité. Il est destiné à rassembler des pays et des générations, des créateurs et des intellectuels dans des programmes concrets relevant de l'ensemble des domaines de compétences de l'UNESCO.

32. À la croisée de la pensée intellectuelle, scientifique et politique, le nouveau rapport mondial de l'UNESCO, *Investir dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel* dresse le bilan de tout ce qui été dit, pensé et entrepris au nom de la diversité culturelle et du dialogue, et analyse les conditions nécessaires pour faire de la diversité un atout plutôt qu'une menace, et une source de renouveau des politiques publiques au service du développement, de la cohésion sociale et de la paix.

33. Le huitième Sommet des Chefs d'État des pays de l'Europe du Sud-Est, qui visait à renforcer le rôle décisif de la culture en tant que pierre angulaire de la compréhension mutuelle et de la stabilité dans la sous-région, s'est déroulé à Istanbul en juin 2010. Il a notamment permis de renouveler l'engagement en faveur de la promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel dans la sous-région, tel qu'énoncé dans la Déclaration d'Istanbul.

34. Un réseau liant le dialogue interculturel à l'éducation aux médias et à l'information a été mis en place en étroite collaboration avec l'Alliance des civilisations. Ce réseau a pour mission de promouvoir des recherches, des rencontres et des publications interculturelles, des activités de formation et la production de contenus liées à la maîtrise des médias et de l'information, et son application au dialogue interculturel et interreligieux et à la coopération mondiale. Le réseau servira par ailleurs de centre de recherche et d'observatoire de la maîtrise des médias.

35. La promotion de la création contemporaine et la préservation du patrimoine culturel, aussi bien tangible qu'intangible, sont de la plus haute importance car elles révèlent les nombreuses et diverses interactions qui ont façonné l'histoire, la mémoire et l'identité de notre patrimoine, et continuent d'inspirer la créativité. Des initiatives fructueuses, telles que le Programme « Le patrimoine mondial aux mains des jeunes » de l'UNESCO, ont démontré le rôle du patrimoine en tant que dénominateur commun et facteur d'unification pour la coopération et la réconciliation.

36. Afin de promouvoir la connaissance et la compréhension des échanges entre peuples et cultures, souvent négligées ou déformées, l'UNESCO travaille à l'heure actuelle avec ses États Membres au développement de matériel pédagogique basé sur ses projets « Les Routes de dialogue », tels que ceux sur les Routes de la soie, la Route de l'esclave, les Routes de l'olivier, le Plan Arabia et les corridors culturels d'Europe du Sud-Est, et son programme « Histoires générales et régionales ».

37. L'UNESCO facilite la coopération entre les États européens et arabes dans la révision des manuels d'histoire et d'études sociales, qui doivent non seulement livrer une représentation plus exacte des autres cultures et croyances mais également servir de plate-forme de discussion ouverte et constructive des points sensibles de l'histoire commune, y compris par l'utilisation de langues nationales et locales. Par ailleurs, dans le cadre du *Plan Arabia*, un séminaire a été organisé sur « La musique comme instrument de dialogue entre les cultures : la contribution arabe » le 2 juin 2010 (Journée de la culture arabe), accompagné d'une exposition sur les instruments de musique et la calligraphie arabes ainsi que d'un concert de musique illustrant ces interactions artistiques.

38. Les *Principes directeurs de l'UNESCO pour l'éducation interculturelle*, associés à une boîte à outils conçue pour les éducateurs sur la façon d'enseigner le respect et la compréhension des religions et convictions éthiques différentes, développée en partenariat avec l'UNICEF et la Fondation Arigato, aident les enseignants à dispenser une éducation au dialogue.

39. Dans le même esprit, l'UNESCO développe une étude intitulée « A comparative analysis and global perspective of regional studies on intercultural competence » soulignant qu'il est essentiel de s'estimer mutuellement et de surmonter les différences en nouant des relations.

#### **Département de l'information des Nations Unies**

40. Dans le cadre de son approche de la communauté non gouvernementale, le Département de l'information a lancé une série de réunions intitulées « Accent sur la foi », comportant des discussions sur « L'Islam dans les médias : dévoiler la vérité » et « Islam in the Media : Unveiling the Truth » et « Jeter des ponts entre les cultures : étude détaillée de l'hindouisme ». Dans le contexte de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, 2010, dont le thème était « Culture, expression de notre liberté », une réunion d'information a rassemblé des organisations non gouvernementales sur le thème « L'impact de l'expression culturelle comme moyen de résistance face à la traite transatlantique des esclaves », démontrant le rôle essentiel des traditions culturelles et religieuses sur lesquelles s'appuyaient les personnes en esclavage pour renforcer leur détermination à recouvrer la liberté, préserver leurs valeurs sociétales et conserver leur système de croyance.

41. Des sites Web ont été créés dans les six langues officielles et la couverture médiatique de l'Année internationale du rapprochement des cultures, de la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement et de la Journée internationale de la tolérance a été organisée. Parmi les manifestations spécifiques, on peut citer la publication du rapport du Conseil des droits de l'homme sur la diffamation des religions, la création du Haut Panel sur la paix et le dialogue entre les cultures de l'UNESCO, la nomination de l'architecte Zaha Hadid en tant qu'Artiste pour la paix de l'UNESCO, et des réunions du Forum de l'Alliance des civilisations, axées plus particulièrement sur la participation des jeunes. Les productions sur ces thèmes et des thèmes apparentés du Centre d'actualités des Nations Unies, de la Radio des Nations Unies, du Service photographique des Nations Unies et de la Télévision des Nations Unies ont été reprises par des agrégateurs de médias, redistribuées par des partenaires de diffusion et mises gratuitement à la disposition des organisations de la société civile et du grand public dans le monde entier.

42. Une nouvelle initiative, l'*Impact universitaire des Nations Unies*, a été rejointe par plus de 300 institutions d'enseignement supérieur et de recherche avant son lancement officiel prévu fin 2010. Elle a par ailleurs été approuvée par plus de 30 réseaux internationaux d'universités et d'institutions. L'initiative offre à ses membres l'opportunité d'aligner chaque année une activité ou un projet spécifique sur le mandat et les objectifs des Nations Unies et leur demande de convenir d'un ensemble de principes universellement acceptés, dont l'engagement de promouvoir le dialogue et la compréhension interculturels, et le « désapprentissage » de l'intolérance via l'éducation. L'initiative encourage le dialogue en ligne sur ce sujet via sa page Facebook, ([www.facebook.com/ImpactUN](http://www.facebook.com/ImpactUN)).

43. Le réseau des 63 Centres d'information des Nations Unies assure la promotion du dialogue entre les cultures, les civilisations et les religions au travers d'innombrables activités et outils de communications, souvent en partenariat avec les gouvernements, des organisations non gouvernementales et la communauté

universitaire. Les activités sont menées par les centres d'information des Nations Unies à Panama City (programmes télévisés sur les valeurs et la diversité culturelles), à Lomé (participation au dixième Festival culturel des Clubs UNESCO d'Afrique de l'Ouest), à Manama (support pratique et médiatique à un dialogue de 5 jours entre jeunes allemands et jeunes arabes), et à Moscou (publications et échange de perspectives de la Fédération de Russie et du Kazakhstan; présentations lors de festivals de jeunesse pour la paix; et, de concert avec le réseau des Écoles pour la Paix, organisation d'une cérémonie de dépôt de gerbe au cours de laquelle le caractère multiethnique et multiculturel de la capitale a été mis en lumière), le Centre régional d'information des Nations Unies à Bruxelles (soutien apporté à la quatorzième exposition-concours « Fax for peace, fax for tolerance » à Spilimbergo, Italie), les centres d'information des Nations Unies à Pretoria (discussion interactive sur la tolérance avec des étudiants et des enseignants), à La Paz (organisation d'un camp avec la Fondation Mealla sur la culture de la paix; appui de la campagne « Convivir, sembrar paz » organisée par la Banque Mondiale et l'équipe de pays des Nations Unies pour des étudiants de l'enseignement supérieur; et participation au premier Symposium international sur l'éducation interculturelle à La Paz), à Téhéran (soutien d'un concours de peintures et d'affiches sur le thème de la paix entre 200 enfants afghans en République islamique d'Iran), et à New Delhi (organisation d'une campagne de 12 jours, s'étendant de la Journée internationale de la Paix à la Journée internationale de la non-, et un forum de consultation et de réflexion des enfants, sur deux jours, avec la participation d'organisations non gouvernementales, dont des représentants de différentes confessions).

44. Lors de la Journée internationale de la tolérance, le centre d'information des Nations Unies de Bakou a projeté pour des étudiants de l'université de Khazar le film « Knowledge is the Beginning », un documentaire dépeignant le pouvoir de la tolérance pour réunir les peuples et surmonter les différences religieuses et politiques. Le centre d'information des Nations Unies de Manama a coorganisé avec des médias et des organisations non gouvernementales un séminaire de promotion du dialogue et de la lutte contre le chauvinisme. La campagne « Just like you », a été lancée au Brésil par l'équipe de pays des Nations Unies. Composée de dix vidéos de 30 secondes chacune, elle met en lumière les droits de divers groupes, y compris de la population afro-brésilienne et des personnes atteintes du VIH/sida, avec un message commun, « Nous sommes comme vous ». Les vidéos ont été diffusées à la télévision dans tout le pays.

## **V. La promotion du dialogue entre les religions par la vulgarisation et la collaboration avec des organisations confessionnelles**

45. L'engagement du système des Nations Unies avec des organisations confessionnelles et la participation de ces dernières à ses activités politiques et de plaidoyer est une autre contribution précieuse de l'organisation à la promotion du dialogue interreligieux. De telles initiatives ont un double effet positif, car elles réunissent des personnes de confessions diverses, leur permettant de discuter de sujets d'intérêt commun, et associent ces groupes aux objectifs de développement des Nations Unies.

46. Plusieurs organisations des Nations Unies ont participé au Parlement des religions du monde organisé à Melbourne, Australie, en décembre 2009. Elles ont organisé ensemble une réunion sur la collaboration des Nations Unies avec les communautés religieuses en appui des objectifs de développement des Nations Unies. Cette réunion a été l'occasion de discuter des succès et des enjeux du travail d'approche des organisations confessionnelles mené par l'Organisation. Il fut également permis aux communautés religieuses d'établir des liens avec des organisations multilatérales.

### **Fonds des Nations Unies pour la population**

47. Le FNUAP continue de soutenir le renforcement des capacités interreligieuses et de mener des actions de gestion des connaissances et de plaider par l'intermédiaire de son Réseau mondial interconfessionnel sur la population et le développement, ainsi qu'avec les populations autochtones. Ces partenariats sont des interventions élargies et renforcées, menées dans le cadre de programmes axés sur les résultats, visant à faire progresser la mise en œuvre aux niveaux national, régional et mondial du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et des objectifs du Millénaire pour le développement.

48. Au plan régional, le Bureau « Europe de l'Est et Asie centrale » du FNUAP a réuni son Groupe régional de coordination, composé de représentants d'organisations confessionnelles, afin d'avancer dans le Plan d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Les consultations et partenariats avec les membres du Comité directeur ont permis de renforcer les partenariats avec des communautés multiconfessionnelles en vue de développer l'offre de services et les actions de plaider en faveur de la santé des femmes et de l'égalité des genres.

49. Dans la région Asie et Pacifique, le FNUAP a appuyé diverses initiatives menées par des organisations confessionnelles et visant à autonomiser les jeunes femmes qui sont à la tête de communautés religieuses, afin qu'elles abordent les questions de droits liés à la procréation et la violence sexiste, et à renforcer leur capacité à dispenser des services et à défendre leurs droits. Le FNUAP collabore avec l'Alliance Femmes, Foi et Développement de la région Asie et Pacifique, dans le cadre d'une initiative interreligieuse pour identifier les organisations confessionnelles et les chefs religieux masculins qui luttent contre les violences faites aux femmes. Cette action sera suivie d'une série de consultations régionales en 2010-11, dont le but sera de renforcer les capacités des organisations confessionnelles à lutter contre les violences faites aux femmes.

50. Dans les deux régions « Afrique » et « États arabes », le FNUAP développe des stratégies de lutte contre la violence sexiste adaptées aux réalités socioculturelles. Le FNUAP promeut le dialogue interculturel et la capacité de la société civile, dont les organisations confessionnelles, à prôner une budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes et la lutte contre les violences faites aux femmes. Le Bureau régional « États arabes » du FNUAP a mis en place un réseau régional d'organisations confessionnelles et développe à l'heure actuelle une stratégie d'engagement. Tout en respectant la dynamique religieuse et culturelle, le Bureau régional lance en 2010 une initiative visant à promouvoir une plus forte implication des hommes dans les questions de santé génésique et d'égalité des genres.

51. Au niveau national, le Bureau du FNUAP au Belize, devant l'augmentation des taux de mortalité néonatale au sein de la population maya, a collaboré avec les

autorités nationale dans le cadre d'une initiative visant à améliorer les soins maternels et néonataux et à organiser plusieurs forums consacrés à la santé, avec la participation de femmes mayas des zones rurales. Un symposium national a été organisé avec la participation de groupes confessionnels féminins et de femmes autochtones. À cette occasion ont été abordés : le recrutement de femmes autochtones en tant que membres de groupes communautaires; le dialogue interculturel; la mobilisation de ressources; et la défense des droits des femmes.

52. Le Bureau du FNUAP en Égypte a accompli des progrès notables dans le domaine de la gestion des connaissances et la promotion d'un environnement socio-économique favorable et propice à l'égalité des genres et au respect des droits liés à la procréation, grâce à ses travaux menés en collaboration avec l'université Al-Azhar. Un manuel de référence complet sur la charia islamique et la santé génésique, ainsi qu'un manuel de formation destiné aux prédicateurs musulmans ont été produits conjointement.

53. Le Bureau du FNUAP au Guyana continue de soutenir les organisations confessionnelles, y compris des groupes chrétiens, musulmans et hindous, dans la mise en place d'espaces conviviaux pour les adolescents et les jeunes offrant des informations sur la santé sexuelle et génésique et sur la réduction de la violence sexiste. Le FNUAP a également mené plusieurs activités visant à renforcer le rôle des chefs religieux dans la lutte contre la violence faite aux femmes et a soutenu le ministère des Affaires amérindiennes par le biais de formations à la santé en matière de sexualité et de procréation, aux questions de genre et à l'autonomie fonctionnelle.

54. Le FNUAP continue également d'appuyer des activités dignes d'intérêt à Djibouti, en Inde, en Indonésie, dans les Territoires palestiniens occupés, aux Philippines, en Somalie, au Soudan, en Thaïlande et en Turquie.

55. Le FNUAP a parrainé activement la Conférence « Les femmes donnent la vie », organisée à Washington, D.C., en juin 2010. Cette manifestation a constitué le plus grand rassemblement d'experts du monde entier en matière de santé maternelle et génésique. Dans le cadre de ses initiatives de gestion des connaissances interreligieuses, le FNUAP a facilité les discussions sur les liens entre culture, croyance et développement. Des représentants interreligieux masculins et féminins de diverses régions ont participé aux discussions et traité des atouts dont disposent les organisations confessionnelles pour œuvrer en faveur de la santé des femmes et de leur autonomisation.

56. Le FNUAP, en partenariat avec l'Union Theological Seminary, a accueilli conjointement une consultation à New York sur « L'esprit du développement : les femmes, les croyances et la santé génésique ». Les participants du monde universitaire et des organisations confessionnelles ont partagé les bonnes pratiques et identifié des moyens de renforcer et d'institutionnaliser l'engagement confessionnel. De même, dans le contexte de la gestion des connaissances, le FNUAP a organisé dans les locaux des Nations Unies une présentation avec l'Office de la Communion anglicane, afin de discuter d'interventions conjointes dans le domaine du VIH/sida, de la santé maternelle, de la violence à l'égard des femmes, et de la planification familiale.

57. Le FNUAP a collaboré avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) au développement de leur cadre stratégique d'engagement avec les organisations confessionnelles aux fins de mettre en place un accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et au soutien face au VIH/sida. En partenariat

également avec l'ONUSIDA et l'École des cadres du système des Nations Unies, le FNUAP organisera durant trois jours, fin 2010, une réunion d'échange stratégique destinée aux cadres de l'Organisation et portant sur le thème « Religion et développement ». Toujours en soutien du développement des capacités interconfessionnelles pour autonomiser les femmes, le FNUAP a approuvé, lors de la session 2010 de la Commission de la condition féminine, le lancement du Réseau Nord-Américain des Femmes de Foi de Religions pour la paix. En partenariat avec le Commonwealth, le FNUAP mènera à l'automne 2010 un atelier de renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme pour des organisations confessionnelles subsahariennes et des chefs traditionnels.

### **Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida**

58. L'ONUSIDA continue de promouvoir le dialogue et la collaboration œcuméniques dans le cadre de ses travaux aux niveaux mondial, régional et national. En décembre 2009, lors du Parlement des religions du monde, le Programme commun a lancé un nouveau cadre stratégique de partenariat avec des organisations confessionnelles. Ce cadre est le fruit d'un processus de consultation mené durant 18 mois entre l'ONUSIDA, les réseaux d'organisations confessionnelles de personnes vivant avec le VIH, des représentants gouvernementaux et des experts techniques. Le cadre servira de structure de développement de plans de travail et de partenariats en réponse à l'épidémie de sida.

59. L'ONUSIDA, en partenariat avec l'Alliance œcuménique, Cordaid et le Réseau international des chefs religieux vivant avec ou personnellement affectés par le VIH, a accueilli le Sommet de haut niveau de chefs religieux en réponse au VIH, aux Pays-Bas, en mars 2010. La réunion a exploré les opportunités qui s'offrent aux chefs religieux de promouvoir l'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et au soutien face au VIH dans leurs communautés et de lutter contre les préjugés et la discrimination dont sont victimes les personnes vivant avec le VIH. Elle a réuni près de 40 chefs bahaïs, bouddhistes, chrétiens, hindous, juifs, musulmans et sikhs, les directeurs exécutifs de l'ONUSIDA et du FNUAP, les Ambassadeurs pour le sida des Pays-Bas et de Suède et des responsables et représentants de réseaux de personnes vivant avec le VIH ainsi que d'autres organisations.

60. Le dialogue et la collaboration au niveau régional ou national entre le l'ONUSIDA et les communautés confessionnelles au cours de l'année 2009 se sont traduits par :

- En Indonésie, le Réseau œcuménique indonésien sur le VIH/sida (INTERNA) œuvre activement depuis 2007 et réunit les principales confessions travaillant sur les questions liées au VIH. En 2009, l'ONUSIDA a organisé une réunion satellite sur les approches confessionnelles du VIH lors du 9e Congrès international sur le sida dans la région de l'Asie et du Pacifique, qui s'est tenu à Bali, Indonésie. Récemment, l'ONUSIDA a travaillé avec le ministère des Affaires religieuses à l'organisation d'un dialogue national sur la sexualité et le VIH, au cours duquel a été examiné, sous l'angle de la tolérance et de la compréhension, le rôle des chefs confessionnels à l'égard des hommes qui entretiennent des relations sexuelles avec des hommes ou des personnes transgenres.

- En Ukraine, l'ONUSIDA s'est associé avec le Conseil des Églises d'Ukraine et des organisations religieuses, l'une des organisations confessionnelles nationales les plus diversifiées et productives d'Europe. Pour la première fois en Ukraine et en Europe de l'Est, et avec le soutien direct de l'ONUSIDA, le Conseil a développé et adopté une Stratégie nationale interreligieuse sur la prévention et le traitement du VIH/sida, qui reflète l'engagement de mettre un terme à l'intolérance, aux préjugés et à la discrimination envers les populations les plus exposées au risque.
- En Papouasie-Nouvelle-Guinée, les chefs religieux de 19 confessions chrétiennes se sont réunis en mai 2010 pour lancer le réseau de l'Alliance des chefs chrétiens, dont l'objectif est de répondre efficacement à l'épidémie de sida dans le pays.
- Au Maroc, dans le contexte de la réponse nationale à l'épidémie de sida, et dans le cadre du Plan stratégique national 2007-2011, un partenariat fructueux a été noué entre l'ONUSIDA, ses coparrains, le programme national de lutte contre le sida et la « Rabita Mohammedia des Oulemas », une institution confessionnelle assurant la promotion des valeurs de l'Islam modéré au sein de la société marocaine. Les activités menées sous ce partenariat ont grandement contribué, dans tout le Royaume, à la sensibilisation des érudits musulmans et des imams et à leur engagement en faveur de la prévention du VIH et de la lutte contre les préjugés et la discrimination fondés sur des motifs religieux.
- Au Pakistan, l'ONUSIDA s'est associé au Conseil œcuménique sur la santé, au Programme national de contrôle du sida et à l'UNICEF, afin de soutenir la formation des chefs religieux dans 55 districts et villes du Pakistan. L'objet de la formation est de guider ces responsables dans leurs efforts de sensibilisation aux questions liées au VIH durant les prêches du vendredi.

### **Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture**

61. Durant la période couverte par le présent rapport, l'UNICEF a réalisé de grandes avancées dans ses travaux de promotion des droits des enfants avec les structures multiconfessionnelles et les communautés religieuses.
62. L'UNICEF et Religions pour la Paix, coalition mondiale multiconfessionnelle favorisant les actions conjointes en faveur de la paix des communautés religieuses du monde entier, ont lancé un projet pluriannuel pour renforcer la capacité des communautés religieuses, et notamment les mécanismes interreligieux, à protéger les enfants affectés par les conflits, y compris en collaborant efficacement avec les acteurs de la protection des enfants. Des projets devant être mis en œuvre au niveau des pays au Kenya, au Liberia et aux Philippines, ont été recensés au cours de la période considérée.
63. Dans le cadre du projet pluriannuel susmentionné, l'UNICEF et Religions pour la Paix ont organisé une consultation qui a permis de réunir 35 experts et acteurs externes clefs, pour discuter du rôle des communautés religieuses dans la protection des enfants affectés par les conflits et ébaucher des actions concrètes en vue de renforcer leur collaboration avec les organisations de défense des droits des enfants.
64. L'UNICEF et Religions pour la Paix ont publié conjointement le guide *From Commitment to Action : What Religious Communities can do to Eliminate Violence against Children*. Produit avec la contribution d'acteurs religieux et de spécialistes de



la protection des enfants, il vise à aider les communautés religieuses à mettre à profit leur pouvoir spirituel, moral et social pour prévenir, répondre et éliminer la violence envers les enfants, conformément aux recommandations du rapport 2006 établi par l'expert indépendant chargé de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants (A/61/299). Cette publication inclut des suggestions concrètes quant à la manière dont les acteurs peuvent travailler efficacement avec les gouvernements, la société civile et les agences des Nations Unies.

65. L'UNICEF a participé à la Journée mondiale de prière et d'action pour les enfants, lancée en 2009 pour mobiliser le pouvoir et l'influence des communautés religieuses afin de promouvoir chaque année, durant la semaine du 20 novembre, les droits des enfants. Les activités liées à l'UNICEF comprenaient des actions de plaidoyer et de sensibilisation au niveau national dans cinq pays – le Botswana, la Gambie, la Jordanie, la Mauritanie et le Soudan – et le soutien de manifestations mises sur pied par des organisations participant à la Journée mondiale au Brésil, au Népal, au Panama, au Sri Lanka et en République-Unie de Tanzanie. La participation de l'UNICEF à la Journée mondiale en 2010 sera axée sur la santé maternelle et la survie de l'enfant, et notamment l'allaitement.

66. Les Bureaux de pays de l'UNICEF continuent de collaborer avec les structures multiconfessionnelles et les communautés religieuses pour promouvoir les droits des enfants, notamment :

a) En Mauritanie, l'UNICEF a travaillé avec le réseau des Imams et des chefs religieux pour les droits des enfants à la promulgation d'une fatwa visant à mettre un terme aux châtiments corporels dans les mahadras et les écoles primaires séculaires.

b) En République démocratique du Congo, l'UNICEF a signé un mémorandum d'accord avec cinq des principaux groupes religieux chrétiens, musulmans et traditionnels du pays afin de donner un nouvel élan à la promotion de pratiques essentielles liées à la survie de l'enfant aux niveaux des familles et des communautés. Ensembles, leurs réseaux permettent de toucher plus de la moitié de la population.

c) Au Botswana, l'UNICEF a travaillé avec des organisations religieuses au développement de notes de sermon spécifiques à chaque confession et de matériel de formation religieuse liés à la promotion des droits de l'enfant. Ce projet porte sur la publication de 37 ouvrages, élaborés en partenariat avec 13 organisations religieuses distinctes.

### **Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture**

67. L'UNESCO a soutenu plusieurs initiatives menées par des jeunes dans le domaine du dialogue interreligieux. Un atelier pour jeunes a été organisé au cours du Parlement des religions du monde 2009 à Melbourne, Australie, dans le cadre de l'Année internationale du rapprochement des cultures. Suite à cet atelier, un accent particulier a été placé sur la jeunesse de l'Amérique latine dans le cadre du Troisième Forum de l'Alliance des civilisations.

68. L'autonomisation des femmes pour le dialogue interreligieux est un autre domaine d'intérêt, qui inclut l'organisation de sessions de formation et le développement de compétences spéciales pour mener des actions de réconciliation, traiter les traumatismes et partager les expériences. Les initiatives « Les femmes dans le dialogue interreligieux » en sont une illustration : elles impliquent des femmes de

foi dans le dialogue intra et interreligieux, la paix et la transformation sociale au Kenya, en Somalie en Éthiopie et au Soudan. Cette activité a prit fin début 2010. Une volonté forte de l'étendre à d'autres pays voisins tels que l'Ouganda et le Rwanda a été exprimée. Les femmes de foi étant rarement engagées dans le dialogue interreligieux et bon nombre de leurs bonnes pratiques n'ayant pas fait l'objet de documentation ou de recherche, une étude a été entreprise pour décrire leurs initiatives, renforçant ainsi leur visibilité et leur efficacité.

69. L'UNESCO a poursuivi ses efforts pour élaborer et diffuser aux plans national et régional les bonnes pratiques, au travers du réseau du Programme de jumelage et de mise en réseau des universités (UNITWIN)/chaires UNESCO de dialogue interreligieux pour la compréhension interculturelle, du réseau du système des écoles associées de l'UNESCO et de la Coalition internationale des villes contre le racisme de l'UNESCO, une plate-forme mondiale d'échange d'idées et d'expériences visant à lutter contre les facteurs de déstabilisation susceptibles d'engendrer insécurité, préjugés et violence. Depuis 2004, six coalitions régionales ont été créées.

70. Une boîte à outils destinée aux éducateurs et traitant de la façon d'enseigner le respect et la compréhension des diverses confessions et convictions morales, développée en partenariat avec l'UNICEF et la Fondation Arigato, a pour vocation de préparer les professeurs à enseigner le dialogue.

#### **Les Centres d'information des Nations Unies**

71. Au cours de la Journée internationale de la Paix, le Centre d'information des Nations Unies à Maseru, avec la Communauté internationale bahaïe et Development for Peace Education, a organisé une session de prière pour encourager l'unité dans la diversité entre les divers groupes confessionnels du Lesotho. Les activités organisées par le Centre d'information des Nations Unies à Dar-es Salaam en coopération avec la Conférence mondiale des religions pour la paix et d'autres organisations religieuses ou non-confessionnelles incluaient notamment des prières de diverses croyances. Le Centre d'information des Nations Unies au Zimbabwe a travaillé avec le collège de jeunes filles d'Harare afin de réunir des représentants de diverses confessions aux fins de prier pour la paix en différentes langues et selon différentes traditions religieuses.

## **VI. Une approche basée sur les droits du dialogue entre les cultures, les civilisations et les religions**

72. La résolution 64/81 de l'Assemblée générale, et les résolutions précédentes sur le même thème, contiennent des dispositions spécifiques relatives aux droits de l'homme et à la non-discrimination et à une approche basée sur les droits du dialogue interculturel et interreligieux. Adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/6, le Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations a également fait de la promotion et de la protection des droits de l'homme l'un de ses objectifs et de ses principes d'action. Certaines entités des Nations Unies ont mené des activités contribuant directement à la mise en œuvre de ces résolutions.

### **Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme**

73. Dans la résolution 64/81, l'Assemblée générale a reconnu que la diversité culturelle et les efforts de tous les peuples et de toutes les nations en faveur du développement culturel constituent une source d'enrichissement mutuel pour la vie culturelle de l'humanité. En février 2010, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a organisé un séminaire d'experts sur le thème « Pour une mise en œuvre des droits culturels : nature, enjeux et défis », en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie, l'UNESCO et l'Observatoire de la diversité et des droits culturels. Ce séminaire, auquel ont participé des représentants d'États, d'institutions nationales des droits de l'homme, d'organisations internationales et non gouvernementales, a examiné entre autres la relation entre droits culturels et diversité culturelle<sup>1</sup>.

74. Dans sa résolution 64/81, l'Assemblée générale a souligné que chacun a droit à la liberté d'expression et réaffirmé que l'exercice de ce droit comporte des devoirs spéciaux et des responsabilités spéciales et peut par conséquent être soumis à certaines restrictions, comme il est stipulé dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Afin de contribuer à la prévention et à l'élimination de l'incitation à la haine religieuse et de ses conséquences négatives sur les droits de l'homme, le HCDH tiendra en 2011 une série d'ateliers d'experts sur l'interdiction de l'incitation à la haine nationale, raciale et religieuse. Les objectifs de ces ateliers seront de favoriser une meilleure compréhension des systèmes législatifs, des pratiques et des politiques judiciaires dans les différentes régions, de discuter de l'état de la mise en œuvre de l'interdiction de l'incitation à la haine conformément aux normes internationales, et d'identifier les actions possibles à tous les niveaux. Le HCDH a organisé des réunions d'information sur les ateliers d'experts à l'intention des États Membres, en mai 2010 à New York et à Genève, et des organisations non gouvernementales, en juin 2010 à Genève.

### **Les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme**

75. Le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance, dans son rapport à l'Assemblée (A/64/295), a estimé que bien que les mesures législatives soient nécessaires pour interdire et sanctionner la diffusion d'idées fondées sur la supériorité ou la haine raciale, l'incitation à la discrimination raciale ainsi que les actes de violence, ou provocation à de tels actes, dirigés contre un groupe spécifique de personnes, ces mesures seules sont en général insuffisantes pour effectivement prévenir et combattre les phénomènes susmentionnés. C'est pourquoi le Rapporteur spécial a encouragé les États à lutter contre les stéréotypes négatifs et la discrimination et à promouvoir la compréhension interculturelle.

76. Le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, dans son rapport au Conseil des droits de l'homme (A/HRC/14/23), a souligné le rôle du droit à la liberté d'expression et de l'accès aux moyens de communication dans la lutte contre la discrimination et la promotion du dialogue et de la compréhension interculturels. Le Rapporteur spécial a profondément regretté la persistance de stéréotypes et de préjugés fondés sur le racisme et la

<sup>1</sup> Les documents du séminaire sont consultables sur le site : [www2.ohchr.org/english/issues/cultural\\_rights/seminar1-2feb2010.htm](http://www2.ohchr.org/english/issues/cultural_rights/seminar1-2feb2010.htm).

discrimination et la mauvaise application des politiques nationales de sécurité et de lutte contre le terrorisme. Il a appelé au développement d'une culture de la paix reposant sur le dialogue interculturel et la tolérance, assurant la promotion du respect dans les relations interculturelles, et a incité les États à favoriser des politiques de dialogue et d'éducation propices à la compréhension et au respect dans les échanges culturels.

77. Dans sa résolution 64/81, l'Assemblée générale a reconnu que la diversité culturelle et les efforts de tous les peuples et de toutes les nations en faveur du développement culturel constituent une source d'enrichissement mutuel pour la vie culturelle de l'humanité. En mars 2009, le Conseil des droits de l'homme, dans sa résolution 10/23, a établi un nouveau mandat au titre des procédures spéciales intitulé «Expert indépendant dans le domaine des droits culturels». L'expert indépendant a pris ses fonctions à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009 et a soumis son premier rapport au Conseil des droits de l'homme lors de sa quatorzième session (A/HRC/14/36). Ce rapport présentait son opinion à titre préliminaire sur la relation entre les droits culturels, la diversité culturelle et l'universalité des droits de l'homme.

78. Dans sa résolution 64/81, l'Assemblée générale a affirmé également que la compréhension mutuelle et le dialogue entre les religions sont des aspects importants du dialogue entre les civilisations et de la culture de paix. L'ancienne Rapporteuse spéciale sur la liberté de religion ou de conviction, dans son rapport au Conseil des droits de l'homme (A/HRC/13/40) lors de sa treizième session, a estimé que les États pouvaient envisager de mettre en place une instance réservée au dialogue interreligieux et intrareligieux. Ce dialogue ne doit pas être obligatoire ou condescendant, ni imposé par l'État, et les politiques des États à cet égard devraient faire une place et donner de l'espace aux différentes religions et croyances, et favoriser ainsi les possibilités d'interaction et de compréhension. , Comme l'a noté l'ancienne Rapporteuse spéciale, la meilleure approche est que l'initiative de ces activités vienne des communautés religieuses elles-mêmes, l'État pouvant alors mettre à leur disposition des lieux ou des fonds.

79. Même si les déclarations communes faites par des responsables religieux sont importantes, l'ancienne Rapporteuse spéciale a souligné le rôle essentiel des initiatives, rencontres et actions conjointes au niveau local. À son sens, le dialogue interreligieux ne doit pas être seulement un exercice intellectuel et théologique, mais doit aussi amener la majorité silencieuse à chercher une stratégie commune permettant de réduire les tensions et de promouvoir la tolérance. À ces échanges de vues devraient également participer des croyants modérés, des athées, des croyants non théistes et des membres des minorités religieuses. Tout dialogue gagnerait aussi beaucoup à tenir compte des opinions des femmes, qui ont tendance à être marginalisées dans les grands événements du dialogue interreligieux et intrareligieux et font partie de ceux qui souffrent le plus de l'intolérance religieuse (A/HRC/13/40, par. 61).

80. Lors de la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement, le 21 mai 2010, plusieurs procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme ont publié une déclaration commune soulignant que les droits de l'homme et la diversité culturelle sont étroitement rattachés. Attirant l'attention sur les valeurs universelles des droits de l'homme, qui servent de pont entre toutes les cultures, les experts ont insisté sur le fait que les droits de l'homme ne devraient pas être subordonnés aux normes sociales, culturelles et religieuses. Ils ont précisé en outre

que la diversité culturelle ne devrait pas être utilisée pour soutenir la ségrégation et les pratiques traditionnelles néfastes qui cherchent, au nom de la culture, à consacrer les différences qui vont à l'encontre de l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance des droits de l'homme<sup>2</sup>.

### **Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones**

81. L'adoption par l'Assemblée générale de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (résolution 61/295, annexe) a constitué une étape historique sur la voie de la prise en compte des préoccupations des peuples autochtones et un geste symbolique témoignant de la volonté de la communauté internationale de collaborer avec ces peuples. La Déclaration bénéficie d'un soutien croissant de la part des États Membres. Certains ont entrepris à cet égard des réformes constitutionnelles et législatives d'envergure pour reconnaître les droits des peuples autochtones.

82. L'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones a tenu sa neuvième session en mai 2010, au Siège des Nations Unies. Le thème en était « Développement, culture et identité » et en guise de préparatifs, un groupe d'experts internationaux s'est réuni en janvier 2010 à New York. L'un des buts principaux de cette réunion était d'analyser les droits de l'homme énoncés dans les normes et politiques internationales et la manière dont ils contribuent au concept de développement des peuples autochtones avec la culture et l'identité.

83. Lors de sa neuvième session, l'Instance a noté que les paradigmes de développement, caractérisés par la modernisation et l'industrialisation, ont souvent eu pour aboutissement la destruction des modes de vie des peuples autochtones. Ces derniers continuent de souffrir de manière disproportionnée de la pauvreté, de la malnutrition et du manque d'accès aux services de base. Les peuples autochtones et leurs cultures sont souvent dépeints comme des obstacles au progrès et leurs valeurs jugées contradictoires avec l'économie de marché, la consommation et la concurrence. Les concepts de développement des peuples autochtones sont caractérisés par une approche globale reposant sur les droits collectifs, la sécurité et un degré plus large d'autodétermination en ce qui concerne les terres, territoires et ressources. Ces concepts se fondent sur les traditions et le respect des ancêtres mais sont aussi tournés vers l'avenir. Ils ont pour assise une philosophie incarnée par les valeurs de réciprocité, de solidarité, d'équilibre, de durabilité, de partage et de collectivité. Tout dialogue entre les cultures, religions et civilisations tirerait ainsi avantage des perspectives autochtones, qui constituent un volet important et exceptionnellement riche de la diversité culturelle.

## **VI. Conclusion**

84. Le présent rapport témoigne de la diversité des activités menées par de nombreux acteurs du système des Nations Unies pour soutenir concrètement le dialogue entre les cultures, les religions et les civilisations et mettre en œuvre les résolutions adoptées par l'Assemblée générale dans ces domaines. Certaines de ces activités sont axées sur les cultures, les religions ou les civilisations. D'autres abordent ces dimensions du dialogue sans lien particulier avec l'une ou l'autre d'entre elles, ce qui rend parfois

<sup>2</sup> Voir la Déclaration intégrale sur le site : [www2.ohchr.org/english/issues/cultural\\_rights](http://www2.ohchr.org/english/issues/cultural_rights).

difficile de relier ces activités à une résolution ou un processus précis des Nations Unies, tels que le dialogue interreligieux et interculturel, le dialogue entre les civilisations, la culture de paix ou la promotion de la tolérance et de la non-violence.

85. Dans ce contexte, l'Assemblée peut souhaiter examiner à l'avenir ces questions de manière unifiée. Cette approche serait plus facilement compréhensible pour les acteurs ne relevant pas des Nations Unies et contribuerait à renforcer la visibilité des activités du système des Nations Unies dans ces domaines. Les leçons tirées de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde, qui prend fin en 2010, et les suites susceptibles d'y être données sont l'occasion d'élaborer un cadre plus large qui regrouperait les dimensions interculturelle, interreligieuse, intercivilisationnelle et d'autres. Une telle approche permettrait des modes d'action plus cohérents de la part du système des Nations Unies dans ce domaine de travail essentiel.

86. En complément des activités menées par les acteurs des Nations Unies, les États Membres, les organisations régionales et celles de la société civile ont entrepris d'autres initiatives majeures, telles que la réunion du Mouvement des pays non-alignés sur le dialogue interconfessionnel, accueillie par le gouvernement des Philippines en mars 2010. Le Président de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale a assisté à cette réunion, établissant ainsi un lien fort entre cette initiative et l'action des Nations Unies dans ce domaine. D'autres interactions entre des initiatives parrainées par les Nations Unies et des initiatives régionales ou mondiales de ce type sont à encourager.

---